



Waremme, le 17 avril 2023

**Compte rendu de la réunion « nature »  
Commission Locale de développement Rural  
04 avril 2023**

Membres de la CLDR

Présents : 11 personnes

Francis CLOUX, Thomas COURTOIS, Florence ELLEBOUDT, Patricia FRANQUINET, Annie GODBILLE, Audrey GOESSENS, Nadine MARIQUE, Angélique RAVIGNAT, Vincent RENSON, Valérie VAN ESSCHE et Cathy WEREAU

Excusées- 6 personnes

Maud HENION, Etienne MOLLE, Marc PIRARD, Grégory TACK, Charlotte REGOUT-SWINE et Gery VANDAELE

Pour le GT Nature, hors membres de la CLDR :

1 personne présente : Charlotte MOTTE et 1 personne excusée, C. MUNEZERO

Pour la Commune : Agnès de MARNEFFE, Agent-relais de l'Opération

Pour la FRW : Audrey WANZOUL, agent de développement

**Ordre du Jour**

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion ;

*QU'EN PENSEZ-VOUS ?*

2. Création de mares pédagogiques aux écoles de Wasseiges et Ambresin ;  
✓ **Les membres du GT nature sont invités à participer à la discussion**

*CA EN EST OU ?*

3. Création de pistes de pétanques à l'école d'Ambresin ;
4. Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges ;
5. Création d'une liaison cyclable vers Hannut ;
6. Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe ;
7. Rénovation énergétique des bâtiments communaux (voiries et CPAS) ;
8. Avancées des groupes de travail installés par la CLDR ;

*LE SAVIEZ-VOUS ?*

Calendrier de différents projets

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante : <https://www.pcdr-wasseiges.info/intranet-cldr.html>

## **1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion**

---

Le compte-rendu de la réunion du 08 décembre 2022 est approuvé sans remarque en réunion.

La FRW a reçu par mail, après la réunion, la correction suivante :

« *Le propriétaire de la parcelle concernée est-il informé du projet ? Oui, ce dernier a été informé de la réflexion en cours (la Commune ayant pris contact avec le notaire) et ce dernier est bien vendeur. Le locataire bénéficiera d'un droit de préemption.* ».

Concernant la composition de la CLDR, **les membres actent une nouvelle démission, celle de Maud HENION.**

Le Président informe par ailleurs la réception de 6 nouvelles candidatures. L'appel étant à présent clôturé (depuis le 01/03), la nouvelle composition de la CLDR figurera à l'ordre du jour du prochain Conseil communal (25/04/2023) : les 12 démissions ainsi que les 6 nouvelles candidatures. De manière à respecter le ROI de la CLDR, le ¼ communal sera probablement revu (à la baisse).

Les nouveaux membres ont été informés par courrier de la réception et de l'acceptation de leur candidature. Après l'approbation par le Conseil communal, ils seront conviés à rejoindre les activités de l'ODR : réunions de CLDR et de GT.

### **Réaction de la CLDR**

Cathy WEREAU informe la FRW de l'intérêt d'un habitant d'Acosse à rejoindre la CLDR. Audrey WANZOUL contactera dès le lendemain cette personne pour qu'elle complète le formulaire de candidature.

*Qu'en pensez-vous ? Quel est votre avis ?*

## **2. Création de mares pédagogiques aux écoles de Wasseiges et Ambresin**

*FP 1.4 du PCDR, Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité*

Agnès DE MARNEFFE rappelle que ce projet a été introduit (et retenu) dans le cadre de l'appel BiodiverCité 2022.

Elle rassure directement la commission en signalant que la création d'une petite mare dans une école est tout à fait compatible avec la présence d'enfants ; car elle sera protégée par une barrière et accessible en présence des instituteurs uniquement.

L'objectif de ce projet est de sensibiliser les enfants sur l'environnement et sa protection, sur la faune, la flore et la biodiversité. La pose de panneaux didactiques et des animations (notamment par le CRMA – Contrat de Rivière Meuse Aval) est également envisagé.

Présentation des deux projets et des deux sites à la CLDR, avec chacun leurs spécificités :



### Ecole de Wasseiges :

2 Enclos + 2 portiques (châtaignier) : réfection

Enclos 1 : création d'un bac à boue pour les hirondelles

Réfection de l'hotel à insectes

Mare : +/- 5 x 3 m (de forme « ovale »)

Banc

Ponton d'observation

Panneau didactique « zone humide »

Implication des élèves étape par étape dans la mise en œuvre du projet

L'avantage de l'école de Wasseiges est qu'une partie du site est déjà clôturée.  
De plus, la Commune profitera des travaux pour remettre en état le pré fleuri.



#### Ecole d'Ambresin :

Enclos + portique (châtaignier) : +/- 6 x 6 m

Mare : +/- 5 x 3 m (de forme « ovale »)

Banc

Ponton d'observation

Hôtel à insectes

Panneau didactique « zone humide »

Implication des élèves étape par étape dans  
la mise en œuvre du projet

La Commune prend l'avis de la CLDR sur la localisation de la mare. A ce stade de la réflexion, la partie « biodiversité » est envisagée loin de la voirie et des bâtiments.

#### **Budget détaillé**

Travaux de terrassement des 2 mares + étalement des terres : 1500€

Achat de 2 bâches EPDM 36m<sup>2</sup> : 800€

Achat de 50 mètres de clôture en châtaignier : 900€

Achat plantes aquatiques (reprises à l'annexe 5) et accessoires : 350€

2 panneaux didactiques : 800€

Animation, communication : 400€

TOTAL : 4750 €

#### **Réactions de la CLDR**

La CLDR n'a pas de réaction concernant l'emplacement des mares. Concernant la possibilité d'organiser un chantier participatif (avec l'aide des ouvriers communaux), elle propose d'associer prioritairement les enfants des écoles concernées (même pour le terrassement avec les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaire). Les adolescents d'été solidaire pourraient également prendre part au projet ?!...

Concernant la réalisation des panneaux, il faudra désigner une personne pour la réalisation d'un reportage photographique du chantier > pas de volontaire au sein de la CLDR.

Pourquoi les écoles de Wasseiges et Ambresin ? Car ce sont celles qui disposent le plus d'espaces verts dans l'enceinte même de l'établissement scolaire.

Y-aura-t-il des poissons dans les futures mares ? Non, il n'est pas prévu d'en introduire. Il s'agira de mare naturelle/sauvage.

Pourquoi avoir choisi une bâche (au coût conséquent) et non pas une coque en plastique ? Les bâches EPDM (géomembranes imperméables) sont conseillées par les professionnels car elles sont dites de qualité pour leur haute résistance et étanchéité. Elles ont également été choisies car elles sont recommandées dans le vade-mecum de l'AP BiodiverCité (condition pour que ces dernières soient éligibles).

### Pourquoi ces projets sont-ils présentés à la CLDR ?

Ces projets découlent de l'activation de la FP 1.4 du PCDR (dans le cadre de l'appel à projet BiodiverCité). Ils sont donc soumis à l'avis du GT Nature, lequel était convié à la réunion (CLDR élargie au GT Nature).

## Ca en est où ?

### **3. Création de pistes de pétanques à l'école d'Ambresin**

---

*Enjeu n°1 du PCDR : objectif 2, Un territoire rural aménagé au bénéfice de tous / améliorer l'offre en infrastructures et équipements collectifs*

Agnès DE MARNEFFE informe la CLDR du projet et rappelle qu'il existait auparavant quelques pistes de pétanques aux abords de l'école. Le projet se veut intergénérationnel. Bien que situé à proximité de l'école, les pistes ne pourront être occupées pendant les heures scolaires, sauf en cas d'activité organisée en concertation avec l'école.

#### **Réactions de la CLDR**

Qui est à l'origine de la demande ? L'asbl Sports Culture Loisirs Ambresin

Pourquoi aménager les pistes à l'école ? C'est une demande de l'asbl, laquelle a son local sur le site. Il s'agit également de terrains communaux, ce qui est plus facile pour la mise en œuvre du projet.

L'éclairage du site est-il nécessaire ? Oui, étant donné l'utilisation des pistes hors heures scolaires, ces dernières seront aussi utilisées en soirée.

### **4. Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges**

---

*FP 1.4 du PCDR, Acquisition d'un terrain et construction d'une maison rurale à Wasseiges*

### **5. Création d'une liaison cyclable vers Hannut**

---

*FP 1.3 du PCDR, Création d'une liaison cyclable vers Hannut*

Le Conseil communal a approuvé les deux projets de convention en date du 07/03, lesquelles ont été transmises (ainsi que les dossiers complets) à l'Administration régionale pour la session de mars 2023.

Prochaine étape, attendre la signature (de la convention acquisition-faisabilité pour le projet de Maison rurale et de la convention-faisabilité pour la liaison cyclable) par la Ministre du DR afin de pouvoir désigner un auteur de projet pour mener plus avant la réflexion (*précision de l'avant-projet, constitution du dossier projet...*), en concertation avec la CLDR, avec les futurs utilisateurs et avec les riverains.

**En réponse à une question de la CLDR**, cela veut dire que le projet va évoluer selon les besoins formulés et selon les aménagements proposés par l'auteur de projet. Avec l'espoir de rester dans l'enveloppe financière définie au moment de l'actualisation de la fiche-projet (au vu de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux). Si ce n'est pas possible, cela devra être motivé et négocié par la Commune avec les pouvoirs subsidiants (DR principalement) au stade projet ».

La CLDR peut être rassurée, elle sera informée des avancées de ce dossier. Elle sera notamment conviée à remettre un avis au stade avant-projet (contenu + nouvelle estimation budgétaire).

Concernant la liaison cyclable vers Hannut, Thomas COURTOIS signale, qu'à la demande du DR, la Commune d'Eghezée a été contactée pour prendre également part au projet. Cette dernière n'étant pas intéressée, elle ne sera finalement pas partenaire du projet.

L'auteur qui sera désigné sera le même que la ville d'Hannut.

Au stade avant-projet, le GT Chemins et Sentiers sera aussi consulté.

## **6. Aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe**

---

*FP 2.8 du PCDR, Réalisation d'aménagements de convivialité sur le site de l'ancienne gare de Meeffe*



Suite à la réunion du 30/01, au cours de laquelle la CLDR ainsi que les habitants de Meeffe et riverains du site ont pris connaissance du projet et apportés leurs remarques, l'architecte a amélioré sa proposition d'aménagement. Comme le veut la procédure la réunion plénière d'avant-projet a déjà eu lieu (le 21/02).

Le calendrier est à nouveau détaillé :

- ✓ dossier projet à rentrer avant le 30/06/2023,
- ✓ dossier attribution à rentrer avant le 31/12/2023
- ✓ travaux terminés pour le 31/12/2026.

Une fois finalisé, le projet définitif sera représenté à la CLDR.

## **7. Rénovation énergétique des bâtiments communaux (voiries et CPAS)**

---

*FP 2.5 du PCDR, Lancement de projet citoyen en énergie renouvelable / Travaux liés à l'efficacité énergétique*

La Commune a répondu à l'appel à projets pour la rénovation énergétique des bâtiments publics appartenant aux pouvoirs locaux, lequel vise à diminuer leur impact environnemental en améliorant leur performance énergétique, et de poursuivre l'objectif européen et régional de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030.

La Commune a déposé un dossier pour le bâtiment de la voirie (hangar des ouvriers communaux) et pour la partie CPAS (archives incluses). La partie du bâtiment comprenant les logements d'insertion n'est pas concernée. Le dossier n'a pas directement été retenu, mais il a finalement été accepté (au 2<sup>ème</sup> tour). Le Collège a confirmé son souhait de poursuivre le projet. Une première réunion est programmée le 11 avril avec l'architecte et le CPAS.



### Conditions

- ✓ 25 % de l'enveloppe isolée
- ✓ 35 % d'économie d'énergie finales réelles min >> isolation, éclairage, ...
- ✓ 30 % d'économie d'énergie primaire min >> chauffage uniquement
- ✓ 55 % d'économie de GES (Gaz à Effets de Serre) min
- ✓ Fin des travaux pour le 31 mars 2026

### (sur base de l'audit énergétique réalisé) Travaux envisagés

Remplacement des châssis, isolation toiture, murs et sols, optimisation de l'éclairage, panneaux solaires thermiques et photovoltaïques et installation de têtes thermostatiques + aérotherme (atelier).

### Estimation des travaux

592.499,22 € TVAC avec un subside de 265.11,91 €

### Réaction de la CLDR

Quelle est le système de chauffage actuel du bâtiment ? Mazout

## 8. Avancées des groupes de travail installés par la CLDR

### FP 1.4 du PCDR, Mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité

La Commune ne dispose pas d'assez de têtes et de bras pour suivre tous les dossiers... Dès lors, elle ne déposera pas de demande de subsides en 2023 (AP BiodiverCité). Elle va juste solliciter les plants à distribuer aux particuliers.



Elle envisage néanmoins rentrer à nouveau des dossiers en 2024 et 2025 : pour la création du verger à l'ancienne gare de Meeffe (AP Cœur de village), pour la restauration des marais de Wasseiges (partie didactique) et éventuellement pour la partie nature du projet ZIT<sup>1</sup> de la Rhée (DAFOR)... Ces projets n'étant pas encore suffisamment mûres pour être introduits cette année.

Concernant les projets en cours, plusieurs nichoirs d'hirondelles de fenêtre ont été installés au niveau des bâtiments communaux (à l'Administration communale, à l'école de Meeffe, à la voirie, au logement de transit d'Acosse, etc). Sur base de différents critères, 30 habitations ont également été repérées pour le placement d'autres nichoirs. Seuls 4 particuliers ont accepté la pose de nichoirs.

<sup>1</sup> Zone d'Immersion Temporaire

### FP 3.2 du PCDR, Valorisation des éléments du petit patrimoine



Pour rappel,  
**L'encodage des relevés effectués**, en deux temps, dans les 4 villages est disponible sur le site du GAL (à l'adresse suivante : <https://www.meusecampagnes.be/petit-patrimoine/>): éléments du petit patrimoine identifiés (localisation par village et par rue, illustration et description)

Les 14/02 et 13/03, le groupe s'est à nouveau réuni. Il avance à travers :

- ✓ la rédaction d'article dans le Bulletin communal (Minute du petit patrimoine local)
- ✓ l'édition d'une brochure de présentation à travers 4 propositions de parcours (1/village)

Ils disposent maintenant de quelques semaines encore pour :

1. Sélectionner les éléments intéressants (visibles sur le parcours et pour lesquels il dispose d'une information/ anecdote/témoignage à renseigner, à rédiger dans la brochure)
2. Solliciter la signature des propriétaires concernés  
Si accord uniquement,
3. Demander à un des photographes de réaliser une nouvelle photographie de l'élément identifié.
4. Rédiger un petit descriptif pour chaque élément

#### **Echéance**

Le projet doit être terminé pour la fin février 2024.

Passé ce délai, la Commune de Wasseiges ne pourra plus bénéficier de l'aide du GAL. C'est de leurs bons conseils mais également d'une aide financière d'environ 2 000€.

#### **Réaction de la CLDR**

Les parcours seront disponibles uniquement via la brochure ? Non, il est prévu qu'ils figurent sur l'application Cirkwi. La brochure comprendra également un QR Code redirigeant les personnes vers des cartes et informations consultables et téléchargeables en ligne. Il est également envisagé une « inauguration » du projet à travers la réalisation d'une conférence de presse et de balades organisées.

### FP 1.2 du PCDR, Etude et analyse d'un réseau de liaisons douces

Le 17/04, le groupe se réunira à nouveau pour entamer la réflexion sur la « Mobilité de loisirs » : nouveaux itinéraires, « enchaînements possibles » et nouvelles boucles (plus longues –pour d'autres publics > randonneurs, VTT, cavaliers...)



CHEMINS ET SENTIERS

Patricia FRANQUINET, Florence ELLEBOUDT et Agnès DE MARNEFFE complètent en précisant que la réflexion se basera sur les balades existantes, sur celles en réflexion pour les cavaliers au niveau du GAL et pour les cyclistes, via les des points nœuds. Patricia FRANQUINET rappelle l'objectif qui est d'envisager des itinéraires alternatifs, en proposant des tronçons hors route. A priori, ces balades ne seraient donc pas accessibles aux PMR.

Ces nouveaux itinéraires pourront aussi faire l'objet d'une publication (différents modèles de brochures seront présentés aux membres du groupe).

#### **Réaction de la CLDR**

Ne pas hésiter à inviter des personnes (futurs) membres de la CLDR, ou pas à participer aux réunions. Les cartes (qui seront réalisées) pourraient être payantes, comme dans d'autres communes voisines.

# Le Saviez-vous ?

## Nouvelle programmation du GAL Meuse@Campagne Politique de développement rural, à un niveau supra-communal

« Une campagne où il fait bon vivre, c'est quoi pour vous ? »

L'appel à préprojets (pour le nouveau territoire composé des communes d'Andenne, Eghezée, Hannut, Fernelmont et Wasseiges) est clôturé.

### **75 propositions ont été déposées**

Un jury s'est réuni début février et les personnes qui ont rentré un formulaire ont été averties personnellement de leur sélection ou non. En cas de sélection, elles étaient invitées à participer, si elles le souhaitaient, à des groupes de travail thématiques.

Un Comité décisionnel est programmé le 18 avril 2023.

Validation par le Conseil communal de Wasseiges fin mai.

Au moment opportun, selon les projets définis in fine, les GT de Wasseiges pourraient être davantage associés (le GT Nature notamment).

Plus d'informations sur <http://www.meusecampagnes.be/appel-a-pre-projets/>

## Inondations & protection contre les coulées boueuses

### FP 3.7 du PCDR, Installation de dispositifs de protection contre les coulées de boue

Suite aux inondations de 2021,

- ✓ une commission spéciale est créée pour aider les riverains (victimes de dégâts des eaux).
- ✓ des zones d'immersion temporaire seront créées
- ✓ des mesures vont également être prises dans le cadre de l'aménagement foncier

C'est pourquoi, le Conseil communal propose une séance d'information le 27/04 2023 (principalement à destination des riverains des rues les plus impactées en 2011, 2021 et 2022).

En collaboration avec :

- le Contrat Rivière Meuse-Aval ;
- la Direction de l'Aménagement Foncier ;
- des sociétés privées de conception et d'installation de dispositifs de protection anti-inondation.



### **Nouvelle prime communale « inondations »**

- 60 % des factures
- Maximum 500,00 € tous les 5 ans
- Travaux et équipements aux habitations
- Habitations construites avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Inondées depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011 avec dégâts à l'intérieur
- Folder et formulaire disponibles



### **Réaction de la CLDR**

Qu'en est-il de la sensibilisation/intervention des agriculteurs ? Dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune), les agriculteurs ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures d'application (pour la réduction de l'érosion des sols agricoles) de manière indépendante ou en combinaison pour réduire l'érosion sur les parcelles de cultures dont la classe de sensibilité est « Extrême », « Très élevée » ou « Elevée » (parcelles soumises aux règles de la conditionnalité). Ces mesures sont, par ordre d'efficacité :

- ✓ Diminuer la longueur de pente en divisant les parcelles
- ✓ Implanter des cultures sous couvert
- ✓ Recourir à des techniques innovantes de maîtrise de l'érosion
- ✓ Ceinturer la parcelle d'une bande antiérosive
- ✓ Réaliser des inter buttes, pour les cultures sur buttes, en ne dépassant pas un niveau de risque érosif élevé

Vidéo d'explication disponible sur <https://agriculture.wallonie.be/pac-erosion>

### Lancement d'un budget participatif

*Enjeu transversal du PCDR, Faire de l'engagement citoyen, une des clés du développement de la commune*

La Commune de Wasseiges a décidé de consacrer un budget de 5000 euros par an pour soutenir des projets concrets initiés et portés par les citoyens.

### **Formulaire à rentrer pour le 31 août 2023**

- ✓ Budget voté annuellement par le conseil communal – 5.000,00 € en 2023
- ✓ Projet porté par une association ou par minimum 5 citoyens (domiciliés à des adresses différentes)
- ✓ Projet répondant aux enjeux du PCDR
- ✓ Localisés à Wasseiges sur le domaine public
- ✓ Comité de sélection = délégation du conseil communal
- ✓ Projets à rentrer pour le 31 août 2023 sur le formulaire adhoc

### **Réaction de la CLDR**

Comment la population est-elle informée de l'initiative ? Un courrier a été envoyé aux associations, un article est paru dans l'Avenir, l'information figure également sur le site Internet de la Commune ainsi que sur Facebook.



➤ **Les membres sont invités à en parler autour d'eux**

Le Président remercie les participants et clôture la réunion.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
**Audrey Wanzoul**

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, vous pouvez contacter Audrey Wanzoul (Fondation Rurale de Wallonie) au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [a.wanzoul@frw.be](mailto:a.wanzoul@frw.be) ou Agnès de Marneffe (agent relais de l'Opération) au 081/40.89.90 ou [agnes.demarneffe@wasseiges.be](mailto:agnes.demarneffe@wasseiges.be)*